



# **Déclaration et compte-rendu de la Fédération FO**

## **sur le programme de négociations 2019/2021 présenté le 9 janvier 2019**

*Organismes Sociaux*

**Le 8 janvier 2019, le Directeur de l'UCANSS a présenté le programme de négociations 2019-2021 du COMEX aux Fédérations syndicales. Vous trouverez ci-après les propositions que FO a présenté ainsi que les réponses de l'UCANSS.**

La Fédération FO, après avoir pris connaissance du programme des négociations 2019-2021 proposé par le COMEX et du calendrier prévisionnel, tient à faire les remarques et propositions suivantes :

1) Le COMEX a inscrit la négociation annuelle obligatoire sur les salaires comme il le fait tous les ans sans tenir compte du contexte et de l'urgence de cette question puisque aucune date de RPN n'est prévue sur les salaires.

Le COMEX fait comme si le 18 décembre 2018 le personnel n'avait pas fait massivement grève à l'appel de toutes les Fédérations avec au centre des revendications l'augmentation des salaires.

**L'augmentation significative de la valeur du point et l'octroi de la prime annoncée par le Président de la République doivent faire l'objet d'une négociation dans les plus brefs délais.**

**Des primes ont été versées à La Poste, à la SNCF, à la Ratp..., les salaires des fonctionnaires de police ont été revalorisés. Au nom de quoi les employés et cadres de Sécurité Sociale ne devraient-ils pas bénéficier de l'augmentation de la valeur du point et de la prime ?**

**La Fédération FO exige des réponses de la part du COMEX et de la Tutelle.**

2) Le 13 novembre 2018, lors de l'ouverture de la négociation sur la classification, la Fédération FO avait demandé que des mesures transitoires soient mises en œuvre dans l'attente de la fin de la négociation.

Au vu du calendrier des négociations qui prévoit une réunion par mois sur la classification, la Fédération FO réitère sa demande afin que tous les collègues puissent bénéficier de mesures dès l'année 2019 :

➤ **Augmentation des points d'ancienneté, avec 4 points au lieu des 2 points actuels par an et un maximum de 100 points au lieu de 50,**

➤ **Augmentation du nombre minimum de bénéficiaires des points de compétence : 30 % au lieu des 20 % actuels.**

3) La Fédération FO constate une accélération et une généralisation des restructurations et des réorganisations dues pour l'essentiel aux mesures d'économies et aux diminutions d'effectifs prévues par les différentes COG.

**Cette situation entraîne de plus en plus de mobilité géographique et fonctionnelle et menace même dans certains cas, comme dans les UGECAM par exemple, l'emploi du personnel.**

**C'est pourquoi, la Fédération FO estime qu'il est indispensable que s'ouvre une négociation sur ces questions, au minimum pour les organismes régionaux, afin d'apporter au personnel des garanties notamment en matière de mobilité et d'emploi.**

4) La Fédération FO demande que la négociation relative aux conséquences des ordonnances du 22 septembre 2017 (ordonnances MACRON) soit l'occasion de négocier l'intégration de dispositions à la Convention Collective Nationale permettant :

➤ **De maintenir tous les éléments prévus dans l'article 48 et notamment celui qui permet aux représentants du personnel d'assister et de défendre les agents convoqués dans ce cadre et au conseil de discipline,**

➤ **Que les représentants du personnel au CSE disposent dans chaque organisme d'un cadre dans lequel ils puissent exercer leur mission prévue à l'article L 2312-5 du Code du travail à savoir présenter les réclamations individuelles et collectives du personnel,**

➤ **De la renforcer afin que des accords locaux ne puissent venir remettre en cause certains de ses articles ou textes conventionnels.**

Le Directeur de l'UCANSS a indiqué que la Tutelle n'avait toujours pas publié sa lettre de cadrage concernant la RMPP (Rémunération Moyenne du Personne en Place) qui limite drastiquement, voire interdit les augmentations générales de salaires.

Il a informé les Fédérations que le COMEX/UCANSS, composé, rappelons-le, des directeurs des 4 Caisses Nationales et des représentants des Ministères des finances et de la santé, se réunit le 16 janvier 2019 avec à son ordre du jour, la question de la prime.

Toutes les Fédérations ont considéré que cette position était inadmissible compte tenu de l'attente du personnel et de la demande concernant la prime qui a déjà été formulée par les Fédérations le 18 décembre 2018.

Elles ont demandé qu'une RPN se tienne dès le 17 janvier 2019, afin que le Directeur de l'UCANSS puisse apporter sa réponse aux Fédérations sur cette question.

Le Directeur de l'UCANSS a répondu qu'il n'était pas disponible ce jour-là, mais il n'a proposé aucune autre date.

### **La position du COMEX et de la Tutelle ne sont pas acceptables !**

Le Directeur de l'UCANSS a répondu qu'il ne prendrait pas en compte les mesures d'attente proposées par FO sur la classification car il y a une négociation qui a été ouverte.

Certes, la négociation portant sur la classification des employés et cadres a été ouverte. Mais à raison d'une RPN prévue par mois sur ce sujet, cela risque de prendre un certain temps d'autant que celle-ci se fera dans le cadre limité par la RMPP !

Concernant notre proposition sur les CSE le Directeur de l'UCANSS a maintenu la position du COMEX en expliquant qu'il s'agissait de négociations locales. Par ailleurs, il a indiqué que l'article 48 allait être réécrit, mais nous ne savons pas dans quel sens.

Enfin il a demandé à la délégation FO de préciser sa proposition de négociation portant sur un accord concernant les garanties sur l'emploi et la mobilité à apporter au personnel confronté aux restructurations.

FO a rappelé qu'aujourd'hui dans certains organismes, telles les UGECAM, il y a des menaces sur l'emploi et la mobilité du fait de fermetures et de restructurations. Il s'agit donc d'apporter des garanties au personnel d'autant qu'avec les COG les choses risquent de s'accélérer dans tous les organismes.

Devant l'absence de réponse du Directeur de l'UCANSS, l'ensemble des Fédérations syndicales ont quitté la réunion.

**Les organisations syndicales CGT, FO, CFTC, SUD et CFE-CGC ont convenu de se retrouver le mardi 15 janvier 2019 à 14h.**

Bien entendu, la Fédération FO ne manquera pas de vous tenir régulièrement informés.

Paris, le 9 janvier 2019